

Union patronale suisse  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 17 novembre 2004

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2004\POL0485.doc  
REJ/ff

### ***Programme d'allégement budgétaire 2004***

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre message électronique du 3 novembre dernier relatif au sujet mentionné sous rubrique et vous en remercions.

En préambule, compte tenu des délais extrêmement courts qui nous sont laissés, nous tenons à vous informer que nous nous bornerons à exprimer quelques considérations générales, plutôt que de nous prononcer spécifiquement sur chaque mesure.

Nous relevons que ce programme d'allégement budgétaire (PAB) 2004 porte principalement sur les dépenses que le Conseil fédéral a prévu de réduire par des coupes ciblées d'environ 1,5 milliards. Du côté des recettes, des suppléments de l'ordre de 100 millions devraient pouvoir être dégagés grâce à des contrôles renforcés en matière fiscale. A ces mesures s'ajoutent les réductions des dépenses de personnel, de biens et services et d'investissements prévues dans le cadre du programme d'abandon de tâches appliqué à tous les domaines (200 mio).

Comme évoqué à de nombreuses occasions déjà, la CVCI soutient toutes les mesures visant à assainir les finances publiques, tant sur le plan cantonal que fédéral. Dès lors, nous soutenons globalement la démarche du Conseil fédéral visant à réduire le budget de la Confédération de 2 milliards d'ici 2008 et de réduire la croissance des dépenses de 4,8 % à 2,2 % par an.

Concernant les mesures touchant plus spécifiquement les domaines des assurances sociales (assurance maladie, assurance militaire, AI, assurance chômage), l'asile, le statut et la prévoyance du personnel de la Confédération, nous sommes d'avis que les mesures proposées doivent être soutenues. En effet, en sus des arguments généraux évoqués ci-avant, le temps est venu de donner un signal clair quant à la volonté de mettre un frein au phénomène inflationniste de ces domaines de prestation. On ne saurait envisager de soustraire le domaine des assurances sociales au nécessaire exercice d'assainissement des finances fédérales.

Toutefois, nous réservons notre position définitive, concernant notamment la 5<sup>e</sup> révision de l'AI, étant par ailleurs consultés à ce propos en parallèle.

**En conclusion, nous soutenons globalement le programme d'allégement budgétaire 2004 de la Confédération. Nous considérons que les secteurs d'activités liés aux assurances sociales, à l'asile et au personnel doivent également participer à l'effort d'assainissement et jugeons pertinentes les mesures proposées.**

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Régis Joly  
Sous-directeur